

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Juillet, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 26 Juin 2025, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à l'unité territoriale d'Olargues.

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean Pierre BARTHES ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Thérèse SALAVIN

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Michel CARQUET ; Sylvie MIQUEL ; Catherine SONZOGNI

A été élu secrétaire de séance : Luc LOUIS

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 Avril 2025

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 28 Avril 2025 est adopté à l'UNANIMITÉ.

JEUNESSE

2. Plan de financement – Acquisition de matériel pour la fourniture des repas – ACM Les Aventuriers du Jaur

- **Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subvention d'investissement pour les projets et actions de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes**

Afin d'assurer le réchauffage des repas portés au Centre de Loisirs Les Aventuriers du Jaur, il est nécessaire d'acquérir un four suite au changement de prestataire.

Le plan de financement (HT) étant le suivant :

Dépenses		Recettes	
Matériel (équipement cuisine)	5 989,50 €	CAF – 60%	3 594,00 €
		Autofinancement	2 395,50 €
TOTAL	5 989,50 €	TOTAL	5 989,50 €

Le Bureau Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'UNANIMITÉ (7 POUR)

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services de la CAF de l'Hérault une aide financière à l'investissement pour la fourniture d'un four au Centre de Loisirs les Aventuriers du Jaur à hauteur de 3 594,00€ HT ;

ENVIRONNEMENT

3. Conventions PLPDMA 2025

- **Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue au budget**

Pour mettre en œuvre certaines actions du programme PLPDMA 2023/2028, il est nécessaire de renouveler le partenariat avec les associations CEBENNA, le CPIE et APHYLLANTE par convention.

Coût = 4 000 € pour 20 demi-journées d'intervention par association, soit un total de 12 000€.

En tant que membres du Conseil intéressés à l'objet de la délibération, 1 élu signale ne pas prendre part au vote (Jean ARCAS)

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (6 POUR)**

- **Autorise** Monsieur le Président à engager et signer les conventions avec les associations CEBENNA, CPIE et APHYLLANTE dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA pour l'année 2025

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME / APN

4. Conventions de partenariat – Accueil des visiteurs dans la cité de Minerve

- **Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau passer les conventions sans engagements financiers et nécessaires au bon fonctionnement des services**

Il s'agit de renouveler la convention de partenariat engagée en 2024 entre la Commune de Minerve et la Communauté de Communes pour l'accueil mutualisé entre l'Office de tourisme et le musée municipal.

Grâce à la mutualisation des locaux, la fréquentation a bondi à 13 560 visiteurs en 2024 (8000 en 2023) pour l'office de tourisme et à 7 260 pour le musée.

La convention de partenariat a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de l'espace d'accueil mutualisé situé au rez-de-chaussée du musée archéologique municipal et de fixer les engagements de chaque partie.

La commune de Minerve s'engage à :

- Mettre aux normes le local pour l'accueil des publics et l'activité administrative de l'Office de tourisme, notamment l'accessibilité handicap
- Assurer le ménage dans la partie consacrée au musée.
- Recruter en 2025, dans le but de permettre une ouverture 7j/7 d'avril à septembre un agent saisonnier pour une durée de 6 mois dont les missions sont : accueil du

musée archéologique et de l'Office de tourisme, conduite de visites guidées de la Cité, de l'église et du musée,

L'Office de tourisme s'engage à :

- Équiper le local d'accueil du matériel nécessaire au bon déroulement de l'activité (internet, copieur...)
- Assurer le ménage dans la salle d'accueil
- Assurer l'ouverture de l'accueil mutualisé du Bureau d'Information touristique et de l'entrée du musée archéologique selon les périodes et les horaires habituellement pratiqués jusqu'au 31/12/2024

Modalités financières :

La convention est consentie à titre gratuit.

Durée de la convention :

La convention de partenariat est proposée du 10 juillet 2025 au 31 décembre 2026.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la commune de Minerve pour l'accueil des visiteurs au sein de la Cité de Minerve telle que présentée

5. Convention de partenariat – Accueil touristique sur la commune de Roquebrun

➤ **Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau passer les conventions sans engagements financiers et nécessaires au bon fonctionnement des services**

L'office de tourisme a mis en place depuis 2021, en accord avec la mairie, des permanences d'accueil touristique dans les locaux de la bibliothèque en juillet et août. L'office de tourisme souhaite poursuivre ces permanences pour la saison estivale 2025.

L'association Librinspir assure des permanences pour son activité de bibliothèque municipale dans ces mêmes locaux, appartenant à la mairie.

La présente convention de partenariat a pour objet de préciser les modalités de partenariat de l'accueil touristique sur la commune de Roquebrun

La commune de Roquebrun s'engage à :

- mettre à disposition de l'Office de tourisme les locaux de la bibliothèque, situés 1 rue du Barry à Roquebrun du 1er juillet 2025 au 29 août 2025
- fournir un accès internet
- fournir les jeux de clés nécessaires pour le personnel de l'Office de tourisme et permettre l'accès aux toilettes des services techniques situées en face de la bibliothèque

L'Association Librinspir s'engage à :

- Suspendre ses permanences bénévoles à la bibliothèque les lundis et vendredis matin du 1er juillet 2025 au 29 août 2025.
- Libérer un espace d'un mètre carré pour la mise en place d'un présentoir à documents pour la même période

- Laisser à disposition des visiteurs les présentoirs de documentations touristiques de l'Office de tourisme

L'Office de Tourisme s'engage à :

- Assurer l'accueil et l'information des visiteurs par la présence de personnel de l'office de tourisme selon les jours et horaires suivants : du 1er juillet 2025 au 29 août 2025 du lundi au vendredi de 10h à 14h
- Répondre aux besoins de service de la bibliothèque en assurant la procédure de retrait et de dépôt de livres pendant les permanences du personnel de l'office de tourisme
- Mettre en place une signalétique indiquant l'office de tourisme (enseigne, flamme et préenseignes)
- Effectuer le ménage dans les locaux et évacuer les poubelles, autant que nécessaire

Modalités financières :

La convention est consentie à titre gratuit.

Durée de la convention :

La convention de partenariat est proposée pour l'année 2025.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Valide** la convention de partenariat sur l'accueil touristique avec la Mairie de Roquebrun et l'Association Librinspir ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat

6. Dégustons l'été = Attribution de subvention n°2

➤ Délégation du Conseil Communautaire au Bureau pour attribuer les subventions aux bénéficiaires de l'opération 2025 selon les conditions du règlement et dans la limite d'une enveloppe maximale de 15 000,00€ (*Délibération n°2025.04.10/XXX*)

L'Opération « Dégustons l'été », mise en place pour une période allant du 1^{er} juin au 30 septembre de l'année, consiste à valoriser les initiatives communales ou associatives du territoire qui mettent en valeur les productions locales.

Le retour des communes permet de procéder à l'attribution de subvention :

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Valide** l'affectation de subvention n°2 dans le cadre de l'Opération « Dégustons l'été » 2025 comme suit :

Commune	Evènement	Date financée	Nom organisateur	Montant sollicité
Saint Julien	Marché des producteurs	mercredi 13 août 2025	SCAP	500,00 €

7. Convention de partenariat - OGS 2025

- **Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue au budget**

Il est rappelé le partenariat établi entre le Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorge de la Cesse et du Brian ».

Il est proposé de valider la convention de partenariat du Pays Haut-Languedoc et Vignobles pour l'année 2025 fixant les engagements de chacun à savoir, en ce qui concerne la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, une contribution financière de **28 208,00€**, inscrite au budget prévisionnel 2025.

Le Bureau Communautaire, après avoir oui et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Valide** les termes de la convention de partenariat 2024 proposée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles dans le cadre de l'Opération Grand site « *Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian* »
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention

CULTURE

8. Convention de partenariat – Cinéma itinérant

Dans le cadre de son projet de cinéma itinérant, la Communauté de communes du Minervois au Caroux souhaite organiser des projections de films dans les 36 communes de son territoire. La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Communauté et chaque Commune pour l'organisation de ces séances.

Dimanche 20 juillet	21h30	Oupia	boulodrome, repli salle des fêtes	A bicyclette
Dimanche 27 juillet	21h30	Olargues	champs des Horts, repli salle	Dragons
Lundi 28 juillet	21h30	Roquebrun	esplanade Farret, repli salle	Des jours meilleurs
Dimanche 3 août	21h30	Courniou	esplanade de la gare, repli salle de la Gare	Moon le panda
Mercredi 27 août	15h	St-Etienne d'Albagnan	site de la gare, ext ou int	Lilo et Stitch
Samedi 6 septembre	21h	Olonzac	théâtre de verdure, repli Brassens	Un p'tit truc en plus
Mardi 16 septembre	21h	Siran	salle socio-culturelle	Mission impossible

Le Bureau Communautaire, après avoir oui et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Valide** le programme de la « pré saison de cinéma itinérant du Minervois au Caroux » 2025 ;
- **Valide** la convention de partenariat avec les communes concernées
- **Autorise** Monsieur le Président à signer lesdites conventions

ENVIRONNEMENT

9. REOMI = Recours gracieux et courriers divers

À Traiter : 4 dossiers de demande de recours gracieux proposés par le service REOMI

Dossier 2025005 = Commune de Berlou = Avis défavorable du Bureau

Dossier 2025006 = Commune de Berlou = Avis défavorable du Bureau

Dossier 2025007 = Commune d'Olargues = Avis défavorable du Bureau

Dossier 2025008 = Commune de Courniou = Avis défavorable du Bureau

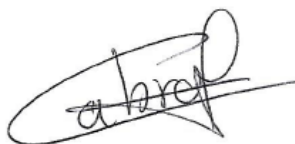
Dossier du collectif des artisans du Minervois

PREPARATION CONSEIL DU 10 JUILLET 2025

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



Le secrétaire de séance

